JEUDI
22 octobre 1998

HAUTE-SAÔNE

N°36316

5F

FONDÉ EN 1889
CPP 65 244

De la Belgique
à la Suisse

L'EST RÉPUBLICAIN

redaction.vesoul@wanadoo.fr

Aujourd'hui
La page
SANTÉ

Mois de la qualité : Restez groupés !

Dans le cadre du mois de la qualité, la CCI de Lure-Luxeuil a organisé une réunion d'information sur les groupements d'employeurs.

Dans le cadre du mois de la qualité, la Chambre de commerce et d'industrie de Lure-Luxeuil (CCI) avait convié les chefs d'entreprises du bassin à venir assister à une réunion d'information ayant pour thème : *« Le temps partagé à travers l'exemple de la qualité »*.

Eric Marion, qui dirigeait la réunion, faisait une présentation rapide du *« groupement d'employeurs »*. Une structure qui a pour avantage de permettre aux entreprises qui n'ont pas les moyens ou le besoin d'un plein temps de trouver un terrain d'entente avec d'autres entreprises ayant le même objectif pour embaucher une personne qualifiée.

Par la suite et pour illustrer concrètement son propos, Eric Marion avait invité un groupement composé de quatre entreprises. Les chefs d'entreprises ont présenté la façon par laquelle le projet a vu le jour et le bénéfice qu'une telle formule leur apportait.

Sur une durée de trois ans, les groupements d'employeur, dans la cadre de la qualité par exemple, peuvent donc mettre en place toute une procédure avec un permanent salarié pour décrocher les fameuses certifications *« ISO »*.

Une personne dans l'assistance s'interrogeait sur le devenir des personnes à la fin de leur contrat de trois ans au sein du groupement. A cela, Eric Marion répondait *« que dans tous les groupements »* qu'il connaissait *« la majorité des salariés retrouvaient un emploi au terme de leur contrat »*. Une autre façon de créer des emplois.

O. V.

Des chefs d'entreprises intéressés par cette formule d'embauche.